

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 MAI 2017**

Membres										Date de convocation
en exercice :	10	présents :	8	excusés :	2	absent :	0	votants :	8	27/04/2017

L'an deux mil dix-sept, le deux Mai à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : M. Jean-Claude LAPIERRE, M. Claude BOURDON, M. Gianni FERRO, M. Bernard LAPIERRE, M. Pierre LANEYRIE, Mme Isabelle BERGER, M. Dominique REVEL, M. Thomas ROLLET.

Excusés : M. Vincent GIRARD, M. William TROUILLET.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

EN PRÉALABLE, M. JEAN-CLAUDE LAPIERRE DEMANDE À CE QUE DEUX POINTS SOIENT AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE. LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DONNE SON ACCORD À L'AJOUT DE CES DEUX QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°1 : DEMANDE DE « L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL 2017 ».

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 8 février dernier de faire réaliser la tranche « 2017 » des travaux d'accessibilité pour un montant HT de 51 650€.

Le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention au titre de l'appel à projet départemental 2017. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°2 : DEVIS POUR TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

M. Bernard LAPIERRE propose au conseil plusieurs devis pour différents travaux à faire réaliser :

- devis de l'entreprise DUPONT Frères pour la remise en état de la toiture du lavoir de Pouilly : démoussage (2 325,22€ HT - 2 557,74€ TTC)
- devis de l'entreprise DUPONT pour la reprise de zinguerie sur le toit du Restaurant scolaire (1 658,43€ HT - 1 824,37€ TTC)
- devis de l'entreprise OPH pour l'isolation des combles du logement communal n° 3 (2 246,45€ HT - 2 370,00€ TTC)
- devis de M. Nicolas DUBOIS pour des travaux de plomberie dans le cadre de la remise en état de la salle communale (997,90€ HT - 1 197,48€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux, autorise le Maire à signer les quatre devis précités et à régler un acompte de 30 % aux entreprises le demandant.

1) DEVIS POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

M. Dominique REVEL présente le devis reçu de la société IDT-SYSTEM. Compte tenu du coût élevé de ce devis (747,49 € HT 897,00 TTC) M. Dominique REVEL se charge de contacter l'entreprise ITD et de demander d'autres devis.

2) DEVIS POUR ACHAT DE JARDINIÈRES

Mme Isabelle BERGER présente le devis de l'entreprise NATURALIS pour la commande de 4 jardinières. Le montant s'élève à 641,01€ HT (TTC 769,21€). Pour éviter qu'il y ait de nouveaux vols de jardinières, celles-ci seront fixées. Des informations techniques seront demandées à Naturalis quant aux fixations.

Dans le cadre de l'embellissement, Mme GRIBENSKI se propose de planter des végétaux dans le massif situé à la Grange du Bois. La commission se réunira prochainement pour étudier la faisabilité de ce projet.

3) NATURA 2000 - PELOUSES CALCICOLES

Le Maire fait la synthèse de sa réunion de ce jour avec l'ONF et le Conservatoire des sites.

Il est proposé de conclure une convention d'usage pour une gestion conservatoire du « Mont de Pouilly » puisqu'il n'en existe pas. L'entretien du site sera planifié.

La tempête de 1999 a endommagé beaucoup de vieux sapins mais ceux-ci sont toujours en place. Par ailleurs, il a été constaté que, outre les arbres déracinés, des sapins sont malades et prêts à tomber, il est donc urgent, dans le cadre de la bonne gestion de cette forêt, de faire réaliser une « coupe blanche » de tous ces arbres par l'ONF qui se propose ensuite de replanter le site en feuillus.

Le Maire rappelle qu'il y a deux ans, des sapins avaient été identifiés par l'ONF avant leur abattage et qu'aucune entreprise n'ayant accepté d'intervenir faute d'accessibilité aux camions, tout est resté en l'état.

4) PERMIS DE CONSTRUIRE BOURG DE SOLUTRE : STATIONNEMENT DES VEHICULES HORS DES VOIES PUBLIQUES.

Le conseil a étudié un permis de construire portant notamment sur la transformation d'un garage en pièce d'habitation. Compte-tenu des problèmes de stationnement récurrents dans le bourg et dans un souci de sécurité publique, la municipalité se voit dans l'obligation de s'opposer à ce projet. Il est, par ailleurs, demandé aux riverains, dans la mesure du possible, de garer leurs véhicules à l'intérieur de leur propriété.

5) QUESTIONS DIVERSES

Le Rallye des vins 2017 aura lieu sur la commune le Samedi 3 Juin 2017. Fermeture des routes de 12h44 à 22h23.

Les reconnaissances auront lieu les Samedi 27 Mai 2017 (entre 8h30 et 18 heures) et Jeudi 1er Juin 2017 (entre 8h et 18 heures).

Comme les années précédentes, la population et notamment les riverains concernés seront avertis du passage du rallye et des restrictions de circulation.

Suite à la proposition d'achat de la « Maison des créateurs » par M et Mme BERTHOY, le conseil, après avoir envisagé différentes solutions, décide de conserver ladite propriété dans le patrimoine communal et réfléchit à sa la remise en état. Réponse sera faite à Mr et Mme BERTHOY, M. Gianni FERRO propose à la municipalité de contacter un architecte afin d'avoir une estimation du projet de réhabilitation à entreprendre.

Des arbres touchent les câbles de téléphone rue des Acacias. Un courrier sera fait à ORANGE pour signaler ce problème de sécurité. Il est demandé aux propriétaires concernés de bien vouloir faire procéder à l'élagage nécessaire.

M. Dominique REVEL a participé à la réunion du Syndicat du Hameau de l'Eau vive du 5 avril dernier. Il est proposé de transformer l'actuelle résidence en résidence autonomie. La commune de la Roche Vineuse a délibéré en s'engageant à remettre les bâtiments au Syndicat à condition de maintenir les services actuels à la population des communes adhérentes.

Pour mener à bien ce projet, il convient de reprendre les locaux à l'échéance du bail du 23/02/2018 et dénoncer par anticipation le bail du 19/05/2022 conclu avec l'OPAC. Une indemnisation devra être versée à l'OPAC (635 000€). Les statuts de l'Eau Vive seront à modifier, les conventionnements avec l'État également. Par ailleurs, un emprunt devra être souscrit.

Au vu des éléments énoncés, le conseil municipal va étudier les statuts actuels pour voir quelles conséquences découleraient de l'acceptation ou non ce projet par la commune et en discutera lors du prochain conseil.

M. Gianni FERRO participera à la prochaine réunion du SIVOS du 4 Mai prochain. Les rythmes scolaires y seront abordés avec le SIGALE.

M. Bernard LAPIERRE informe le conseil de l'achèvement de la procédure de reprise des concessions abandonnées au terme des trois années. Après visite sur le site, cette question fera l'objet du prochain ordre du jour afin que le procès-verbal puisse être rédigé et permette ainsi la relève des concessions concernées (les relèves se feront sur plusieurs années au rythme de 2 ou 3 par an).

M. Bernard LAPIERRE présente les devis demandés à deux entreprises pour la remise en état de la salle des fêtes. Dans un souci de rigueur budgétaire, M. LAPIERRE contacte ces entreprises pour leur demander une remise. Cette question fera l'objet du prochain ordre du jour.

M. Claude BOURDON informe le conseil que l'expertise de la remorque endommagée a été réalisée.

Les travaux de mise en cohérence du réseau pluvial du bourg de SOLUTRE se poursuivent. L'entreprise PETAVIT donne toute satisfaction.

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour des Combes à POUILLY, il convient maintenant de se prononcer sur le type de revêtement à poser : goudronnage ou gravier, sachant que le coût de l'opération n'est pas le même.

La commission voirie se réunira prochainement pour définir les priorités de réfection de voies (le chemin de Pré de Vaux est à faire). Un échancier sera fait.

M. Bernard LAPIERRE indique que suite à la réunion d'avril dernier, l'entreprise PETAVIT a été retenue pour le chantier de raccordement de l'assainissement. Il s'agit d'un marché de 193 000€ passé par le SIVOM des deux Roches.

Mme Isabelle BERGER indique que le « Vélo Sport Mâconnais » organise une randonnée le samedi 3 juin prochain.

Mme BEGNI, gérante des chambres d'hôtes à la Grange du Bois, a fait part à M. Pierre LANEYRIE d'un problème de vitesse excessive sur la route départementale. Un courrier sera fait à la Direction des Routes et des Infrastructures pour leur signaler ce problème et voir quelle signalisation peut être mise en place.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Excusé
LAPIERRE Bernard		GIRARD Vincent	Excusé
LANEYRIE Pierre		ROLLET Thomas	

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2017/023	Appel À Projet Départemental 2017	2017/026	Accord devis OPH isolation Combes logement n° 3
2017/024	Devis travaux plomberie salle des fêtes Nicolas DUBOIS	2017/027	Devis NATURALIS pour achat de jardinières.
2017/025	Accord Devis DUPONT Lavoir Et Zinguerie Cantine		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée au Mardi 30 Mai 2017 à 18H30

La séance est levée à 20h45.